



Monsieur le Directeur de l'ONCFS
Jean Pierre Poly
BP 20
78612 LE PERRAY EN YVELYNE CEDEX

Monsieur le Directeur,

Le sud-ouest de la France subit depuis quelques mois une épizootie d'influenza aviaire très pathogène.

Des mesures sanitaires de prévention strictes ont été mises en place compte tenu des risques de zoonose encourus. Les conséquences économiques sont dramatiques pour la région, des élevages entiers ont été euthanasiés créant en période de fêtes de fin d'année une situation économique insupportable pour les éleveurs.

A ces risques sanitaires et ces désordres induits pour la filière avicole s'ajoutent des conséquences importantes de restrictions et de suspensions de chasse au gibier à plumes, plus particulièrement aux migrateurs compte tenu de la saison.

Si les premières observations laissent entrevoir des responsabilités étrangères au monde de la chasse dans la transmission et la propagation de la maladie, celle-ci a été rapidement montrée du doigt comme vecteur possible de propagation et des suspensions de chasse ont été de suite décrétées. Était-ce justifié ? Si le gibier sauvage peut être contaminant vis-à-vis des élevages de volailles, quel est le risque exact ? Le gibier sauvage peut-il être porteur sain du virus ? Dans ce cas une généralisation de l'épizootie à l'hexagone (et au-delà) est-elle envisageable ? Toutes les espèces aviaires sauvages sont-elles également concernées ? Bécassiers nous nous posons la question pour notre oiseau, pourtant peu grégaire donc sans doute moins sensible à la contamination d'individu à individu.

Pour toutes ces questions vos services détiennent peut être la réponse. Un état du danger réel que représente l'avifaune migratrice dans le développement de cette épidémie serait sans doute de nature à cibler à l'avenir des mesures plus efficaces et plus précises pour circonscrire ce fléau.

Chacun d'entre nous peut comprendre des mesures de restriction lorsqu'elles paraissent indiscutables, nécessaires et argumentées. Or le doute ambiant qui s'est établi aujourd'hui ne plaide hélas pas pour une acceptation unanime des mesures contraignantes à l'encontre des chasseurs.

Aussi, Monsieur le Directeur, Bécassiers de France souhaiterait que l'ONCFS mette toutes ses compétences dans le domaine de la connaissance des espèces pour expliquer et cibler exactement quelle est l'incidence des populations aviaires sauvages sur le développement de cette épizootie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal Repiton
0678601006

Bécassiers de France
135 route de Tullins
38140 Izeaux